

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du mercredi treize février deux mille dix-neuf.

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize février à neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEDOUX, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDOUX, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, Jean-Luc BARRE, Bernard CHARRON.

Ne formant pas la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

Absents excusés : Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Thierry BARBIN, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Jean-Paul BONNIN, Éric MONTAGNE, Audrey VALLAT, Delphine BOUCARD, Dominique VERGER, Dominique TEXIER

Jean-Luc BARRE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Présentation par les enfants de l'accueil de loisirs des propositions de noms pour les classes de l'école des « Portes du Marais » et attribution d'un nom pour l'accueil collectif de loisirs

1. Délibération fixant les tarifs des animations « projets jeunes »
2. Questions diverses

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Jean-Luc BARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'énoncé de l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Présentation par les enfants de l'accueil de loisirs des propositions de noms pour les classes de l'école des « Portes du Marais » et attribution d'un nom pour l'accueil collectif de loisirs



17 enfants de l'accueil de loisirs sont présents avec 4 animateurs pour présenter leur projet.

Nommer les classes

- Origine du projet :

Robin prend la parole et explique que le but de ce projet est de donner un nom à chacune des classes de l'école ainsi qu'à l'accueil de loisirs. Il explique que leur travail a débuté par une visite dans les marais durant laquelle ils ont pris en photo la faune et la flore. A partir de ces photos, les enfants ont dessiné sur papier les animaux ou plantes qu'ils ont répertoriés et ils ont inscrit le nom correspondant en écriture spécifique.

Monsieur le Maire demande si tous les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à ce projet et on lui répond que oui.

Point financier :

Ensuite, les enfants et les animateurs ont travaillé avec la société « l'atelier VIAUD », imprimeur, sur le choix des plaques de portes sur lesquelles seront imprimés les dessins.

3 modèles de support sont présentés : 2 intérieurs (mâts) et 1 extérieur (brillant).

Deux devis ont été établis :

- 1 avec 3 supports extérieurs et 11 supports intérieurs pour 250€
- 1 avec 14 supports extérieurs pour 277€

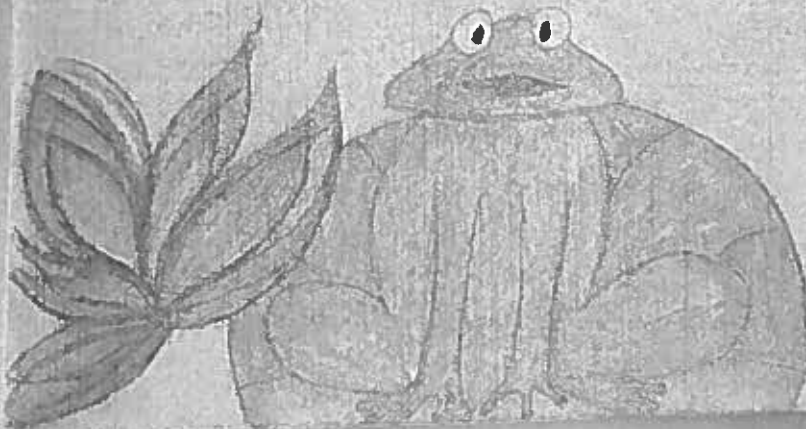
Monsieur le Maire explique que le support extérieur doit être plus résistant dans le temps. Compte tenu de cet élément, le tarif qui est un peu plus élevé est justifié. Il ajoute qu'en considérant la durée de vie plus longue de ce support, on peut même parlé d'un tarif plus avantageux.

Les maquettes des dessins réalisées par les enfants sont présentées aux membres présents du conseil municipal. Il est précisé que la reprise des dessins sera effectuée, dans la mesure du possible, en reproduisant le maximum de détails.

LA ROSE
TRÉMIÈRE



LA RAJONZIE
VERTE



LE CORCE BLEUE
À MIROIR



L'IRIS VIOLET



LES LILAS
SAUVAGES



LA LIBÉLULE
BLEUE



LE LIZARD
DES MURAILLES



LE HÉRON
POURPRÉ



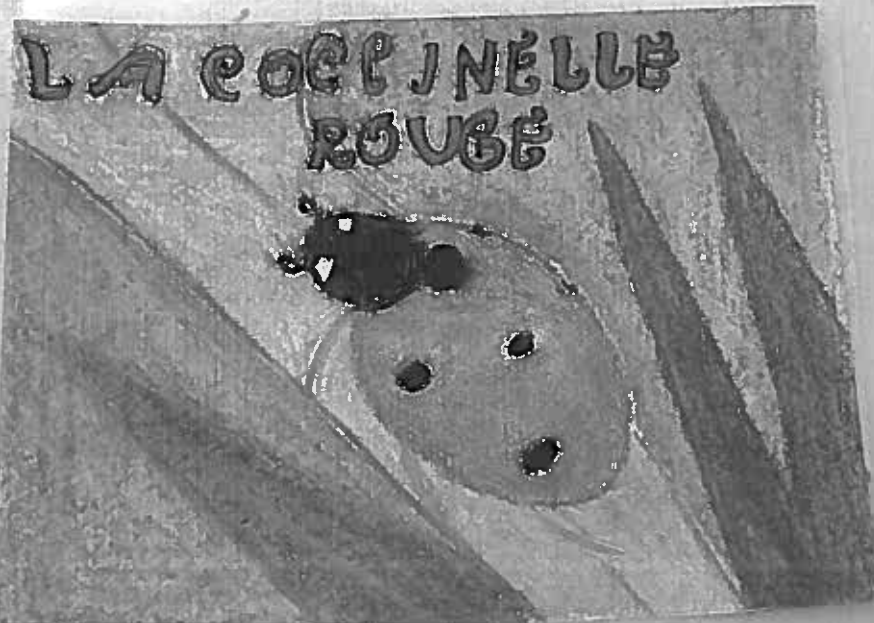
LE PAPILLON
NACRÉ



LE CUIVRE DES
MARAIS



LA COCCINELLE
ROUGE





Pour l'attribution des noms par classe, Isabelle RICHARD, animatrice, précise qu'une première validation a été faite avec Monsieur le Maire et que le choix répond à une logique précise.

Avis du conseil :

Monsieur le Maire demande à chacun des membres du conseil présents de donner son avis sur le projet.

Daniel BOURSIER dit que le projet a été bien mené et que son coût est tout à fait raisonnable.

Bernard CHARRON salue ce beau projet avec un sujet, qui lui tient à cœur, autour de la nature et qui est tout à fait en cohérence avec le nom de l'école « les portes du Marais ».

Jean-Luc BARRE félicite les enfants pour ce travail sérieux et de qualité.

Les membres présents du conseil valide donc à l'unanimité le projet présenté lors de cette séance du conseil municipal et accepte à l'unanimité le devis correspondant à 14 supports extérieurs pour un montant de 277,44€ TTC avec la pose des plaques par l'entreprise VIAUD pour un coût de 75 € HT.

Nommer l'accueil de loisirs.

Après un travail d'échanges et de discussions autour de plusieurs propositions, il a été décidé de jouer avec les mots et de choisir :

Les ZANIM' Ô MARAIS

Le support envisagé mesurerait 1m X 2 m et serait positionné entre la porte d'entrée du centre et la 1ère fenêtre en façade.

Monsieur le Maire précise qu'une demande doit être faite auprès de l'architecte qui a conçu le bâtiment afin de recueillir son accord car il a la propriété intellectuelle de tout bâtiment qu'il construit.

9- Questions diverses

1- Monsieur le Maire explique son souhait que les animateurs et les enfants travaillent sur la reprise de la chanson « Trois cafés gourmand- A nos souvenirs» avec une adaptation en hommage à la commune de VILLEDoux.

Il ajoute que Séverine, habitante de Villedoux s'est proposée pour mettre en musique la future création.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00

VENDITTOZZI François – Maire	BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire
BARRE Jean-Luc – Conseiller municipal	CHARRON Bernard – Conseiller municipal